



Atteinte au droit privé et relations sexuelles

Par Visiteur

Bonjour,

je souhaiterais savoir ce que peut encourir une personne qui a mis en ligne des photos de relations sexuelles me concernant avec lui, et d'autres de ses anciennes compagnes dont la femme qui est la mère de sa fille sur internet. J'ai rencontré ce garçon il y a deux ans. Il était en couple ça n'allait pas. On a fait connaissance pendant plusieurs mois, puis nous nous sommes mis ensemble alors qu'il vivait avec une autre fille. Puis cette fille, lui a annoncé qu'elle était enceinte de 3 mois lorsqu'il voulait la quitter pour moi. Il a décidé de rester avec. On est resté ensemble. Je ne pouvais pas me séparer de lui et lui avait besoin de me voir. On a continué à se voir alors qu'il ne voulait plus quitter l'autre. Mais la semaine dernière je suis allée sur internet et en tapant son adresse mail sur google je suis tombée sur un site de libertin où il a mis en ligne plusieurs photos de moi, de la mère de sa fille et d'autres de ses compagnes pendant qu'on faisait l'amour. Sans le savoir, il nous filmait avec webcam. Il faisait ça depuis des années avec les filles avec qui il couchait. J'étais la dernière avec qui il a fait ça. Et il y a peu de temps, n'ayant plus de relations sexuelles avec sa compagne depuis un moment et ne voulant plus que l'on couche ensemble depuis l'arrivée de sa fille, il a découvert ce site et s'amusait à mettre les photos extraites de vidéos qu'il avait fait.

Aujourd'hui il a tout avoué tout enlevé, mais j'ai tout gardé ce qui avait été mis en ligne. Il a avoué tout à sa compagne qui le quitte, ils vendent leur maison, et elle veut partir avec sa fille. Il souhaite revoir le plus possible sa fille comme il a des droits c'est possible mais elle le menace de ne plus voir sa fille s'il continue à me voir. Je pense qu'il m'aime mais aujourd'hui il veut me sortir de sa vie. Ne veut plus me voir par peur de ne plus voir sa fille. Pourtant moi je peux porter plainte car j'ai les photos de tout, avec toutes les filles mais je sais que ça lui briserait sa vie. Il est pompier si je décide de porter plainte, il risque quoi? Et est ce que j'y gagnerai quelque chose à part devoir tout montrer à tout le monde. Je n'ai rien à me reprocher sur quoi que ce soit, j'ai 27 ans, j'ai une situation convenable professionnellement car je travaillais en R&D en cosmétologie mais aujourd'hui je suis professeur de sciences. Mes élèves auraient pu tomber dessus sachant que 650 personnes ont vu ces photos! Je ne sais quoi faire car je l'aime quand même

Par Visiteur

Bonjour Madame

Etant donné que les photos ont été retirées et que de ce fait elles ne sont plus visibles, vous ne pouvez pas déposer plainte car le préjudice n'existe plus et ne peut donc plus être prouvé.

Quant au chantage affectif que lui fait son ex compagne cela n'a aucun sens car étant le père de l'enfant il a l'autorité parentale conjointe (à condition qu'il ait reconnu l'enfant) et de ce fait il peut saisir le juge aux affaires familiales afin de solliciter un droit de visite et d'hébergement pour son enfant.

Cordialement